

# Actus de la FDE

Lettre de la formation, octobre 2013

## Que se passe t-il ?

La rentrée dans les ESPÉ s'est faite dans la confusion la plus grande pour les étudiants et les personnels. Le SNESUP avec ses partenaires de la FSU et l'UNEF a écrit aux deux ministres pour dénoncer la situation actuelle et faire des propositions :

<http://snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=6775&ptid=5&cid=240>

<http://snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=6774&ptid=5&cid=240>

Partout se tiennent des assemblées générales des personnels, et comme à Toulouse certains se lancent dans des actions de refus des conséquences d'une rentrée sans préparation, sans concertation et sans moyens nouveaux donnés aux universités. La colère de V. Peillon ne peut qu'être feinte, tant il ne peut ignorer qu'il est le premier responsable d'un tel état de fait en refusant les moyens fléchés aux ESPÉ, en annonçant tardivement les concours et sans concertation, en obligeant à réaliser des maquettes transitoires dans l'urgence, ou bien encore en réduisant le temps de formation en M2.

Aujourd'hui comme à Aix Marseille ce sont les étudiants qui disent leurs difficultés et se mobilisent.

Il faut peser sur les conditions de rentrée mais aussi sur les commissions qui écrivent les statuts.

Nous vous proposons des outils pour favoriser cette mobilisation : outre le dernier numéro de *Former des maîtres* consacré aux ESPÉ, une lettre aux recteurs à adapter aux situations locales, un diaporama à adapter :

( disponible en ligne : <http://snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=6793&ptid=5&cid=3070> ), des communiqués pour pouvoir protéger les personnels tout en construisant un rapport de force de nature à remettre à plat cette « réforme » et engager une véritable refondation de la formation des enseignants.

**Assemblée générale du Collectif FDE (un-e collègue par ESPÉ),  
le jeudi 24 octobre 2013**

**Bourse du travail, 3, rue du Château d'eau, 75010 Paris (M° République)**

Pour s'inscrire envoyer un message à [formations@snesup.fr](mailto:formations@snesup.fr) (avec « AG du 24/10 en objet »)

## Où en est-on ?

### *Situation des personnels*

#### **Personnels et droit d'option : le localisme a frappé**

Le texte de loi est clair : les personnels qui étaient dans des IUFM ont le droit de ne pas être rattachés à l'ESPÉ.

Ce premier point pose déjà problème au niveau local. Si le président de Bordeaux 4 a anticipé ce point dès juin (courriers des 10 et 23 juin 2013), d'autres ont décidé de ne pas proposer ce droit d'option. Sans courrier écrit, et donc sans date précise, il sera très difficile aux personnels de ces universités de pouvoir exercer un recours.

Ce droit d'option est sans condition ; pourtant dans un IUFM au moins l'administrateur provisoire a voulu lier ce droit à une forme d'allégeance à son projet politique, visant ainsi une partie des personnels de l'IUFM, notamment syndiqués.

***Mais même sans interprétation douteuse des textes, de nombreuses questions restent posées.***

La première et peut-être la plus importante : en cas d'option pour un collègue de ne pas être rattachés au nouvel ESPÉ, tout en restant à l'université, qui choisit la nouvelle composante ? Certes, le texte semble suggérer que le collègue choisit. Mais *quid* de la nouvelle composante et de ses collègues ? Et surtout, quel impact cela aurait-il sur la gouvernance de l'université mode Fioraso et notamment sur la gestion de la répartition des emplois au sein d'une université ?

La deuxième est celle des collègues dans les centres départementaux des ex-IUFM. Ceux-ci vont être rattachés aux ESPÉ. Mais souvent, ce centre est plus près d'une autre université de l'académie que de l'université intégratrice. La logique voudrait que, les ESPÉ étant académiques, leur poste puisse être transféré vers cette université plus proche, afin qu'en cas de

disparition de leur formation, ils ne soient pas amenés à déménager où à faire de nombreux kilomètres en voiture. Mais cette solution se heurte aux RCE et à la notion de plafond d'emploi. Pourtant, la situation des universitaires dans les ESPÉ sera à terme similaire à celle des enseignants-chercheurs lors de la création des IUFM : les ESPÉ intégrés dans les communautés d'universités ne pourront servir de supports pour les postes budgétaires.

Dès cette rentrée, le problème se pose pour des collègues ayant rejoint récemment un IUFM géographiquement éloigné de leur région d'origine sur la base d'un projet pédagogique. Avec le passage aux ESPÉ, l'un d'eux ne souhaite pas rester, ni dans le nouvel ESPÉ, ni dans l'université concernée, mais rentrer dans son académie d'origine, métropolitaine.

Cette question du choix et du changement de projet pédagogique est encore plus cruciale pour les collègues recrutés en 2011 et 2012.

C'est cependant la question des services déséquilibrés qui revient le plus souvent : sous-services et sur-services. Être en sous-service est perturbant pour la grande majorité des collègues. Entre l'idée d'être payé sans faire son service, et la menace qu'en cours d'année un président exige que ce service soit complété dans une autre composante, qui peut se révéler éloignée n'est pas propice à une rentrée sereine. Ce sous-service devrait d'ailleurs permettre d'empêcher le transfert de certains collègues, notamment dans les disciplines à horaires réduits. La Loi est pourtant claire : un personnel qui était rattaché à un IUFM, même s'il était en sous-service doit, sauf s'il émet un vœu contraire, être rattaché à l'ESPÉ. Il faudra cependant négocier pour les listes électorales au CE.

En cas de problème ou de question, n'hésitez pas à contacter le SNESUP à l'adresse : [personnels@snesup.fr](mailto:personnels@snesup.fr)

## Aux personnels du second degré des ESPÉ (Communiqué SNES-SNEP-SNUEP-SNESUP)

La loi « Refondation » prévoit un droit d'option pour les personnels des ex-IUFM qui ne souhaitent pas poursuivre leur activité dans l'ESPÉ. La précipitation avec laquelle les ESPÉ ont été créées, la rédaction tardive des maquettes, la réduction d'environ un tiers des formations, ont conduit nombre de personnels des ex-IUFM à ne plus pouvoir assurer l'intégralité de leur service dans les ESPÉ.

Le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNESUP considèrent que cette situation ne peut pas être regardée comme définitive : la formation des enseignants doit évoluer. Elle doit répondre à des besoins grandissants, notamment le développement programmé de la pré-professionnalisation en Licence et celui de la formation continue. Pour faire face à ces nouveaux besoins, l'ESPÉ doit garder son potentiel de formation. La situation transitoire que les personnels vivent aujourd'hui ne doit pas être un prétexte au démantèlement des équipes pluri-catégorielles de formateurs et les priver ainsi des formateurs du second degré dans les ESPÉ. En tout état de cause, ces personnels doivent rester à l'université dans de bonnes conditions, c'est-à-dire dans l'ESPÉ ou dans une autre composante.

Le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNESUP rappellent aux personnels actuellement affectés en ESPÉ, et par conséquent à l'université, que s'ils souhaitent quitter l'université de leur plein gré et retrouver une affectation dans le second degré, ils doivent s'inscrire dans le cadre du mouvement général des mutations, dont la phase inter-académique commencera en novembre. L'obtention d'une mutation conduit à un changement définitif d'affectation.

Par ailleurs, un certain nombre de collègues peuvent être actuellement sollicités par l'administration de façon isolée, en vue de « solutions » dont la nature n'entre dans aucun cadre réglementaire connu. Nous conseillons vivement à ces collègues d'entrer très rapidement en contact avec les représentants du SNESUP de leur université afin de veiller à la régularité des opérations administratives et des situations qui viendraient à leur être proposées.

## Que font-ils ?

### APPEL A LA MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DES PERSONNELS ET DES USAGERS DE L'ESPÉ DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE

*Communiqué de presse du jeudi 26 septembre 2013,*

Suite à l'appel de l'intersyndicale étendue en AG, ce jour, en collectif de personnels et d'usagers de l'ESPÉ de l'académie de Toulouse (FSU, SGEN et UNSA), une première journée de grève s'est déroulée ce jeudi 26 septembre 2013.

120 personnels et étudiants étaient présents à l'AG qui s'est déroulée sur le site de Saint-Agne de l'ex-IUFM. Les personnels des centres départementaux en Midi-Pyrénées ont pu y participer par visioconférence.

De nombreux étudiants présents ont exprimé des inquiétudes légitimes au regard de leurs conditions d'études et de professionnalisation. Les personnels de l'ex-IUFM y ont également renouvelé leurs craintes au regard de leur devenir toujours pas clarifié au-delà des discours.

Les motifs à l'origine du mouvement sont à replacer dans un contexte général d'austérité dans les universités et de dégradation de la formation des enseignants initiée par le précédent gouvernement.

Sur le plan local, la construction à marche forcée de l'ESPÉ « Toulouse – Midi-Pyrénées » conduit à de nombreux dysfonctionnements. Certains, largement prévisibles, ont été annoncés et dénoncés durant toute l'année précédente par l'intersyndicale. Elles n'ont trouvé aucun écho auprès des autorités nationales ou locales. Il en ressort que les moyens financiers et humains actuellement alloués à l'ESPÉ de l'Académie de Toulouse ne sont manifestement pas à la hauteur des missions et des ambitions déclarées. En l'état actuel, force est de constater qu'il est à ce jour matériellement impossible de répondre à la demande et aux besoins grandissant de formation initiale et continue dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation et de formation.

Sur la question des emplois, le redéploiement de postes de l'ex-IUFM dans d'autres composantes de l'Université de rattachement aggrave une situation déjà critique.

Les décisions suivantes ont été votées à l'**unanimité** des présents :

- **Informer** les étudiants sur l'origine réelle des dysfonctionnements qu'ils subissent et les accompagner dans leurs démarches auprès du rectorat en particulier pour le règlement du problème particulier des emplois avenir professeur ;
- **Exiger** au plus vite et des évolutions significatives sur les moyens et la campagne de postes 2014 de l'ESPÉ ainsi que sur les conditions d'un véritable statut d'Ecole pour l'ESPÉ, et ce, en intervenant auprès de différents niveaux :
- Au ministre Vincent Peillon en visite demain [27 septembre] à Toulouse
- A la Rectrice de l'Académie de Toulouse
- A la présidence de l'Université de Toulouse 2-Le Mirail à laquelle l'ESPÉ est actuellement rattachée.
- Au comité stratégique de pilotage et de moyens de l'ESPÉ
- Aux universités partenaires du projet
- **Poursuivre** le mouvement. **Le collectif constitué aujourd'hui appelle à une AG des personnels et des usagers mardi 1<sup>er</sup> octobre** pour décider des modalités d'actions à venir.

**La détermination des personnels est entière. Ils rappellent la nécessité d'apporter des changements significatifs à la situation actuelle. Le mouvement initié ce jour se structure et a vocation à s'amplifier.**

## L'INTERSYNDICALE DES PERSONNELS EX-IUFM de l'ESPÉ ÉTENDUE EN COLLECTIF DE PERSONNELS ET D'USAGERS DE l'ESPÉ

# Que Faire ?

### *Proposition de courrier à adresser aux recteurs,*

Madame la rectrice, Monsieur le recteur,

L'ESPÉ a fait sa rentrée. Les premiers retours des personnels et étudiants mettent en évidence une grande confusion dans la mise en place de la réforme, qui entraîne des difficultés d'ordre organisationnel et pédagogique, insatisfaction et inquiétude. La préparation de l'élection du Conseil d'école ainsi que l'élaboration des statuts génèrent également de nombreuses questions et incertitudes.

### *Pour les étudiants, oubliés de la réforme*

- **Les conditions d'inscription des étudiants** [à modifier selon les spécificités locales] : des aménagements de parcours différents, voire inexistantes, pour les étudiants ayant validé leur M1 mais échoué au concours ; des incertitudes et disparités fortes dans les possibilités offertes aux étudiants titulaires d'un master mais ayant échoué au concours (ouverture de DU ou non, frais d'inscription...)
- **L'offre de formation** est extrêmement variable sur plan national : des maquettes inégales dans leur contenus et les volumes attribués, tant sur la préparation au concours que la recherche ou les savoirs disciplinaires et didactiques. Les intitulés des lignes des maquettes, formulés dans la précipitation, sans réelle concertation avec les formateurs et sans réflexion sur les contenus, apparaissent comme des concepts vides et ne donnent pas une vision claire des parcours de formation. Parallèlement, la publication de sujets zéro sans éléments de correction ne permet pas d'avoir une idée claire des attentes et des exigences des concours. Localement, [à rédiger selon les spécificités locales].

- **La charge de travail et le temps de présence** très important des EAP dans leur établissement, la mobilité exigée par ce dispositif ne garantissent pas de bonnes conditions d'études pour ces étudiants qui, comme d'ailleurs les étudiants M2 contractuels, sont obligés de cumuler formation universitaire, préparation d'un concours et service dans un établissement scolaire. Le dispositif de l'AEP pénalise les étudiants dont la situation financière est déjà la plus fragile.

#### *Pour les personnels, malmenés par cette réforme*

- **Face à un afflux d'étudiants non anticipé, les ESPÉ ont les plus grandes difficultés à offrir des conditions de formation correctes.** Les difficultés budgétaires des établissements, qui engendrent gels de postes et mises en œuvre de mesures d'austérité, affectent particulièrement les ESPÉ, qui, au mieux, héritent de la situation financière et en ressources humaines déjà dégradée des IUFM. Ainsi, dans l'ESPÉ de l'académie *[à préciser et compléter selon les spécificités locales]*... l'augmentation des effectifs étudiants, a nécessité l'ouverture précipitée de groupes supplémentaires et entraîné des déséquilibres et des incertitudes dans les services des enseignants. Outre la mise en concurrence des collègues sur la répartition des enseignements, cette situation rend impossible, compte tenu des diverses contraintes de fonctionnement, une progression pédagogique cohérente.

- L'absence de concertation dans l'organisation et la mise en œuvre des enseignements crée des difficultés de conception et de préparation des cours, aggravées par la non définition des contenus *[à développer selon les spécificités locales]*.

Cette rentrée n'est pas sereine. Les conditions de travail des personnels et des étudiants sont affectées, au point que des tensions importantes, des difficultés tant professionnelles que personnelles, sont apparues. Plus que jamais, l'exigence d'une année transitoire doit être entendue. La mise en place du comité de suivi de la Formation des enseignants est une urgence, tant pour dresser un état des lieux de la rentrée 2013, définir les mesures immédiates (notamment budgétaires) qu'elle requiert pour élaborer de réelles modifications pour la rentrée prochaine.

Dans l'immédiat, les personnels et étudiants attendent de l'administration rectorale qu'elle soit à l'écoute des difficultés qu'ils vivent et qu'elle les relaie auprès du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur. Localement, des mesures doivent être prises pour améliorer les conditions d'affectation des EAP et des contractuels. Les conditions dans lesquelles vont se préparer et se dérouler les élections au Conseil d'école et au Conseil d'orientation scientifique et pédagogique, ainsi que l'élaboration des statuts de l'ESPÉ seront cruciales pour garantir le fonctionnement démocratique de l'ESPÉ. Cela ne peut se faire sans concertation avec les organisations syndicales.

La gravité, le nombre et l'urgence des problèmes que soulève la rentrée des ESPÉ nous paraît mériter amplement la demande d'audience que nous vous adressons et à laquelle nous espérons que vous pourrez donner satisfaction très rapidement.

## **Dernière minute**

V. Peillon et G. Fioraso ont annoncé, **jeudi 3 octobre**, la création d'un comité de suivi des ESPÉ, présidé par Daniel Filâtre, actuel Recteur de l'académie de Grenoble. Ce comité devra être « un lieu de réflexion, de concertation et de proposition sur la réforme de la formation des enseignants » *dixit* les ministres.

### **Cette lettre a été réalisée par l'équipe responsable du Collectif FDE**

Thierry Astruc, Vincent Charbonnier, Muriel Coret et Gisèle Jean  
avec la collaboration de Geneviève Allain et Claire Pontais (SNEP)

*Pour nous contacter :* [formations@snesup.fr](mailto:formations@snesup.fr)

Ligne Directe : 01.44.79.96.18

**Syndicat national de l'enseignement supérieur-FSU**  
**78, rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris**  
**<http://www.snesup.fr>**